

Convocation à une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de Verreries de Moutier Holding S.A.

le 27 mai 2014, à 15 h au siège de la société,
quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier

Ordre du jour:

1. Approbation du contrat de fusion conclu entre AGC Verres Industriels S.A. et
Verreries de Moutier Holding S.A.
Le Conseil d'administration propose d'approuver le contrat de fusion.

2. Divers

Le Conseil d'administration informe les actionnaires que, conformément à l'article 16 LFus,
les documents concernant la fusion, à savoir le contrat de fusion, le rapport de fusion, le
rapport de révision et les bilans annuels des sociétés, peuvent être consultés au siège de la
société jusqu'au 26 mai 2014.

Le Conseil d'administration informe également les actionnaires minoritaires du choix qu'il
leur est fait entre:

i. l'attribution d'actions de AGC Verres Industriels S.A. au prorata de leur participation dans
Verreries de Moutier Holding S.A.;

ii. un dédommagement de CHF 850.– par action nominative détenue dans Verreries de
Moutier Holding S.A.

Les actionnaires minoritaires doivent annoncer par écrit, dans les deux mois qui suivent
l'inscription de la fusion au Registre du commerce, leur choix au Conseil d'administration de
AGC Verres Industriels S.A. Sans information de leur part, ils recevront le dédommagement
prévu ci-dessus.

Moutier, le 16 avril 2014

Verreries de Moutier Holding S.A.
Le Conseil d'administration

125345